

TÉMOIGNAGES - Cave du Razes (11)

«La préparation au CQP m'a permis de prendre conscience de mes points forts et de mes points faibles. Plus d'un an avant l'examen, par le biais de la formation et de démarches personnelles, j'ai travaillé mes points faibles dont notamment les connaissances en oenologie. La préparation au CQP demande un investissement personnel, c'est l'occasion d'élargir ses connaissances»

Candidats cavistes
(James Fenoul et Guillaume Pons)

«Nous avons mis en place avec l'OPCALIM et les cavistes candidats au CQP un plan de formation externe et interne. Par exemple, concernant la dégustation et l'interprétation des analyses nous les avons formés en interne. L'acquisition de ces nouvelles connaissances permet de responsabiliser les cavistes dans leur travail quotidien.»

Maître de Chai
(André Mas)



Contacts :

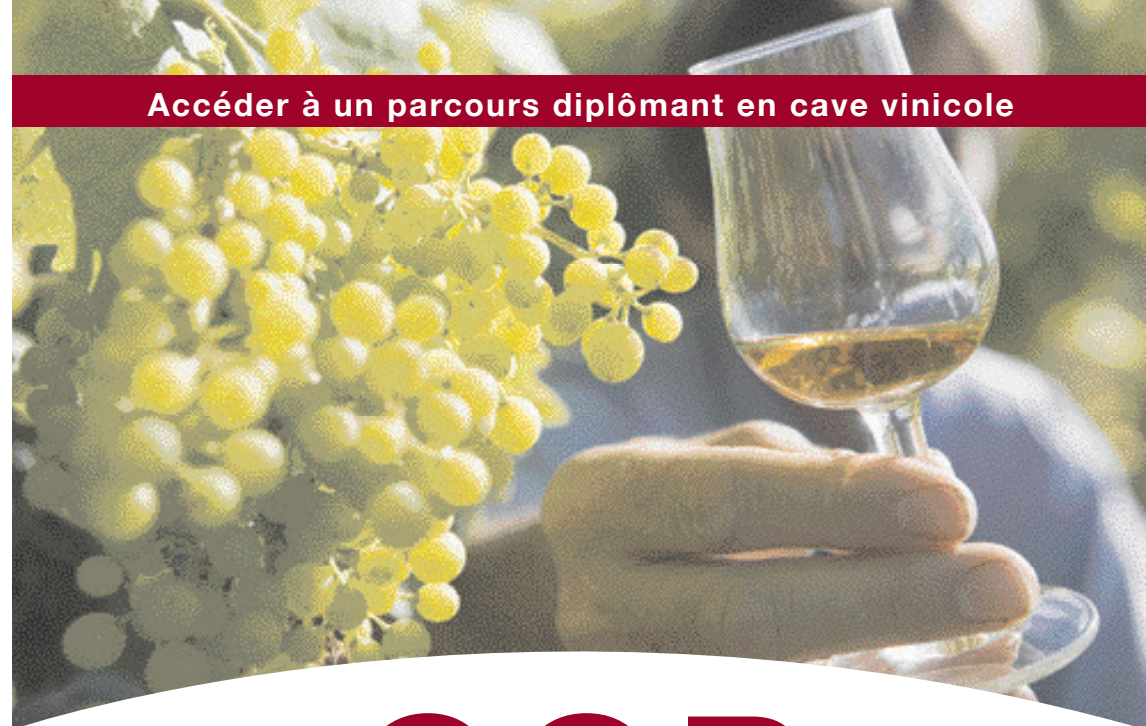
Compétences et Parcours
465, rue Alfred Noyer - BP 83
34935 Montpellier cedex 9
04 67 15 82 91

Coop de France Occitanie
Christelle CALAMEL
Rond-point de la Vierge
34871 LATTES
Tel. : 04 66 64 71 55
c.calamel@coopoccitanie.fr

Centre de Formation BEAUSEJOUR
Jean-Philippe BANCILLON
Tel. : 05 56 71 10 01

Contactez votre conseiller OPCALIM

Accéder à un parcours diplômant en cave vinicole



CQP CAVISTE

Certificat de Qualification Professionnelle

Reconnu de niveau 4 au RNCP
Accord de branche du 05/09/2001

Vous travaillez dans une cave depuis plusieurs années
et votre poste comprend 5 grandes activités :

- la vinification
- l'hygiène, la sécurité et l'environnement
- l'entretien et la maintenance des équipements
- l'organisation des vendanges
- l'environnement des emplois (encadrement...)

opcalim
PARTENAIRE DE VOS COMPÉTENCES

mandaté par
OCAPIAT



Certificat de Qualification Professionnelle

Information sur le positionnement

Positionnement

Auto-positionnement
Observation sur site
Tests de connaissance
Entretien individuel

Examen dossier

Si nécessaire,
parcours de formation

Jury régional

Si CQP validé
en entier

Si validation
partielle

Délivrance du CQP
par la commission
paritaire nationale

Parcours de
formation

Information sur le positionnement

Suite à l'inscription du candidat, l'organisme de positionnement rencontre l'employeur et le salarié pour les informer du processus de validation et programmer sa mise en oeuvre.

Le positionnement

Il s'agit de connaître les compétences déjà acquises par rapport à celles exigées par le CQP.

Il comprend 4 étapes :

- 1. information du candidat,
- 2. autositionnement,
- 3. observation en situation de travail
- 4. test de connaissances, entretien individuel.

A l'issue, soit le candidat soumet son dossier au jury pour validation du CQP, soit il se voit proposer un parcours de formation complémentaire.

Le parcours de formation

Si nécessaire, le candidat sera amené à suivre un parcours individualisé visant à combler les écarts identifiés lors du positionnement.

Le jury

Composé de représentants des employeurs et des salariés, il examine les résultats du positionnement. Il peut décider de s'entretenir avec le candidat.

La délivrance du CQP

Le jury rédige alors un procès-verbal qu'il transmet à la Commission Paritaire Nationale qui délivre ou non le CQP au candidat.

La reconnaissance

Le CQP caviste est reconnu au niveau IV (baccalauréat général, technologique ou professionnel) et permet dans certaines conditions l'obtention de points supplémentaires à son coefficient hiérarchique. (cf. Convention Collective)

SALARIÉ

- Obtenir un titre de branche enregistré au RNCP*
- Possibilité d'évoluer au sein de la cave
- Sécuriser votre parcours professionnel

DIRIGEANT

- Apprécier les compétences du salarié
- Favoriser l'évolution aux postes concernés
- Renforcer l'image de la cave

Le CQP est un outil de la branche professionnelle pour :

- reconnaître et valider le professionnalisme des salariés
- renforcer et développer leurs compétences
- permettre aux salariés d'évoluer dans leur entreprise ou dans la branche

Logique de validation

L'obtention du CQP n'est pas liée à un parcours de formation prédéterminé, mais permet de valider que le candidat dispose des compétences requises pour exercer le métier.

Il est défini et délivré par la branche professionnelle.

Logique d'individualisation

Le parcours de formation éventuellement nécessaire pour acquérir les compétences complémentaires, sera ajusté en fonction de chaque candidat.

*RNCP : Registre National des Certifications Professionnelles